



**HAL**  
open science

# Éléments pour une comparaison entre la politique culturelle d'occupation de la France en Allemagne et en Autriche après 1945

Emmanuelle Picard

► **To cite this version:**

Emmanuelle Picard. Éléments pour une comparaison entre la politique culturelle d'occupation de la France en Allemagne et en Autriche après 1945. Éléments pour une comparaison entre la politique culturelle d'occupation de la France en Allemagne et en Autriche après 1945, Oct 1996, Innsbruck, Autriche. pp.69-76. hal-00267365

**HAL Id: hal-00267365**

**<https://hal.science/hal-00267365v1>**

Submitted on 27 Mar 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Éléments pour une comparaison entre la politique culturelle d'occupation de la France en Allemagne et en Autriche après 1945**

Emmanuelle Picard, 25 octobre 1996

Communication au colloque organisé par l'Institut français d'Innsbruck : *Das Institut français ist 50 Jahre alt*

Si les deux situations (l'occupation française en Allemagne et en Autriche) semblent à première vue tout à fait similaire (mêmes structures administratives, mêmes découpages géographiques...), la simple discussion entre les chercheurs travaillant sur l'Allemagne et sur l'Autriche fait apparaître des différences sensibles. Avant d'avancer des pistes pour expliquer ces divergences, il me semble nécessaire de proposer des grands axes de comparaison en reprenant l'exemple de l'occupation française en Allemagne.

### **La place et la fonction de la politique culturelle d'occupation :**

La première question concerne les fondements de la politique culturelle mise en oeuvre dans les pays occupés. Pour généraliser, la pratique conjointe d'une action répressive (dénazification) et d'une action constructive (rapprochement franco-allemand) conduit les historiens à analyser l'action culturelle dans le cadre de la politique générale de sécurité menée par la France en Allemagne. La politique culturelle française en Autriche paraît prendre son origine dans une attitude très différente, visant à considérer le pays comme une victime du nazisme, et non comme un agresseur vaincu.

En Allemagne, l'action culturelle française s'organise autour de trois grands thèmes :

1) La politique culturelle française veut tout d'abord opérer une oeuvre de dénazification et de démocratisation des populations allemandes. La réforme principale va porter sur l'enseignement à tous les niveaux. Les Français s'attaquent à la formation des élites avec la création de l'université de Mayence et l'école d'administration de Spire. Pour les adultes, l'effort se tourne vers la renaissance des *Volkshochschulen*, pourvues de lecteurs français et étroitement surveillées par les autorités occupantes.

2) Convaincus que la confrontation franco-allemande se nourrit de la méconnaissance réciproque, les Français présents en Allemagne organisent des rencontres plus ou moins spécialisées, qui touchent aussi bien la jeunesse que des professionnels.

3) Le troisième domaine est celui de la diffusion de la langue et de la culture française. Si elle n'est certes pas négligée (place principale dans l'enseignement, développement des instituts et centres d'études françaises, au nombre de 18 sur le territoire de l'actuelle R.F.A.), elle n'a pas la place écrasante qu'on lui connaît habituellement dans l'action culturelle française à l'étranger.

Ces trois grands thèmes reflètent l'ordre des priorités alloué aux différents modes d'action culturelle. Ils font de la politique culturelle française en Allemagne un processus différent de celui mis en oeuvre généralement par la France à l'étranger.

Un second élément de comparaison me semble être à rechercher dans l'étude du fonctionnement de cette politique; et tout d'abord dans son financement. En Allemagne, l'administration française jouit d'une manne pour son action culturelle. En effet, une grande partie des crédits-marks, dus par les Allemands au titre de l'occupation, sont utilisés pour financer une politique culturelle de grande ampleur. A cela s'ajoute les facilités qui découlent du régime d'occupation : voyages gratuits en train militaire, réquisitions de toutes sortes (logements, matériels, véhicules, nourritures...) qui permettent d'entretenir une population importante de fonctionnaires, lecteurs, professeurs, conférenciers dans des conditions de vie plutôt meilleures qu'en France. En revanche, dès le début des années 1950, le trésor de guerre disparaît. S'il est encore abondant à l'été 1951, permettant de financer l'organisation du camp de la Lorelei (30 000 jeunes Européens pendant un été), ce n'est plus le cas l'année suivante. Dès lors, l'action culturelle en Allemagne revient au mode plus traditionnel du financement direct par le quai d'Orsay; ce qui implique des réductions très importantes quand cela se cumule avec la perte des avantages en nature. Pour noircir le tableau, l'époque est aux restrictions budgétaires, qui touchent de plein fouet la diplomatie culturelle. Dans cette situation, des arbitrages s'imposent quant aux pays objets des efforts du quai d'Orsay : l'Allemagne, revenue dans le concert des nations, et qui s'achemine rapidement vers la disparition totale du statut d'occupation, semble à Paris un enjeu moins immédiat que les anciennes colonies qui retournent progressivement à l'indépendance. Pour preuve de cette évolution, la Direction générale des relations culturelles devient en 1956 la Direction générale des affaires culturelles et techniques, ce dernier terme comprenant la naissance de la politique de coopération en direction du Tiers Monde avec la mise en place, en 1957, des premiers accords de coopération.

- Second point : l'organisation de l'administration culturelle française en Allemagne et ses relations avec l'administration centrale. De façon unanime, les travaux des historiens et les récits des témoins soulignent l'absence de cohérence d'ensemble de la politique culturelle. A Paris, aucune directive d'ensemble n'est produite par les organismes en charge de l'action française en Allemagne : CGAAA ou quai d'Orsay. Sur le terrain, l'administration française est une machine complexe et pléthorique, qui conjugue une administration centrale d'abord installée à Baden-Baden puis à Mayence et une hiérarchie très lourde qui s'étend jusqu'au niveau des cercles. A chaque échelon intervient un interlocuteur différent, et les procédures consistant à en référer au sommet en suivant la voie hiérarchique entraînent de tels délais que la pratique se développe d'actions individuelles. Certes, le désordre n'est pas total et les liens individuels entre des agents des services de Mayence et les responsables locaux permettent de produire des actions globalement cohérente. Mais il est vrai aussi que la marge d'initiative laissée à chacun des acteurs reste très importante. Cette volatilité du lien hiérarchique est encore plus forte quand on observe les relations entre l'administration de Baden-Baden et ses tutelles parisiennes, Commissariat Général aux Affaires allemandes et autrichiennes et Ministère des Affaires étrangères d'une part; et sa tutelle sur place, le Gouvernement militaire, d'autre part. L'absence d'une structure clairement hiérarchisée, le chevauchement des compétences et une mauvaise circulation de l'information rendent illusoire tout contrôle véritable sur l'action culturelle. La réforme du

statut d'occupation en 1950 permet une simplification avec le retour à la tutelle unique du quai d'Orsay.

Il faut pourtant un certain temps avant que ne se rétablisse un fonctionnement hiérarchique strict. Les doléances du nouveau directeur de l'action culturelle française en Allemagne en 1950, nommé par le quai d'Orsay, sont nombreuses : il dénonce en particulier les échanges directs entre certains de ses subordonnés et le Département (i. e. la Direction générale des Relations culturelles du quai). L'essentiel de son action est de reconstruire son administration sur un mode de fonctionnement plus traditionnel, en même temps qu'il en réduit drastiquement la taille. En 1955, les Services culturels de l'ambassade de France à Bonn, héritiers des services culturels de l'occupation, ne comptent plus que 25 personnes, dont l'action est supervisée par le chef de service et l'ambassadeur.

De ce fait, parler de la politique culturelle française en Allemagne comme d'une action cohérente, au moins avant le milieu des années 50, me paraît être une reconstruction *a posteriori*. Cela n'empêche pas cependant de distinguer de grands secteurs d'activité, comme je l'ai fait précédemment.

- Le troisième volet de cette interrogation concerne le rôle que jouent en Allemagne les initiatives privées dans le domaine culturelle. Les relations culturelles franco-allemandes, autres qu'individuelles, s'étaient déjà largement développées durant l'entre-deux-guerres et, pourrait-on ironiser, pendant l'occupation allemande en France. Certains domaines restent privilégiés sur la longue durée : relations entre écrivains, rencontres de jeunesse. Après 1945, on voit se développer des revues franco-allemandes, ou françaises dédiées à l'Allemagne, en même temps que des organismes qui promeuvent les échanges de groupes et les rencontres. Ces initiatives privées bénéficient largement du soutien de l'administration française en Allemagne, au plan matériel et financier, à tel point qu'il est parfois difficile de faire la part de l'action privée et de l'action publique dans certaines des réalisations. Celles qui survivront à la diminution des moyens publics, après 1953-1954, le devront très largement à un financement allemand. Dans le mouvement de retour à la politique culturelle traditionnelle du quai d'Orsay (promotion de la langue et de la culture française), elles jouent le rôle de conservatoires des réalisations des premiers temps de l'occupation, pour les rencontres en particulier. Cette spécificité de l'action culturelle française en Allemagne pose le problème de l'articulation entre réalisations publiques et privées dans le cadre de la politique culturelle de la France en général.

Il faut enfin introduire le contexte intellectuel qui préside à cette politique. L'idée d'une rivalité culturelle ancienne entre la France et l'Allemagne est présente dans les esprits des occupants. Le traumatisme de la défaite de 1870 a conduit les élites françaises à s'interroger sur les raisons de la supériorité allemande. La cause profonde en est trouvée dans le système éducatif, et en particulier universitaire. A cela, s'ajoute la fascination de nombreux intellectuels français pour la philosophie, la littérature, puis la sociologie allemande. La concurrence entre deux modèles culturels, Michel Espagne parle de paradigmes, se construit progressivement jusqu'à la défaite de 1945. Pour les Français, celle-ci semble marquer la supériorité du système d'enseignement

républicain qu'ils tentent d'imposer à l'Allemagne vaincue dans les toutes premières années de l'occupation.

Il est intéressant de noter que la reprise des échanges franco-allemands après 1945 ne concerne plus les relations intellectuelles ou littéraires, comme cela fut le cas dans l'entre-deux-guerres. Les thèmes des rencontres d'écrivains ou de professeurs d'histoire tournent autour de la morale, dans des tentatives sans cesse renouvelées de comprendre le nazisme. La littérature allemande contemporaine est marginalisée, mal diffusée et peu connue; la germanistique se consacre presque exclusivement à des auteurs ou des objets anciens. En revanche, les réflexions sur la politique, l'Europe ou la religion se multiplient. La concurrence ne disparaît pas entre les deux pays, mais elle change de sujet. A une IV<sup>e</sup> République souffrant d'instabilité, empêtrée dans les crises coloniales, on oppose le modèle de la démocratie consensuelle et moderne de Bonn. Dans le même temps, la référence intellectuelle s'est déplacée vers les États-Unis, lieux de la modernité scientifique.

Je pense que la comparaison va faire apparaître de profondes différences de nature entre la politique culturelle française en Allemagne et en Autriche. La signature d'un accord culturel entre la France et l'Autriche date de 1947; entre la France et l'Allemagne, d'octobre 1954 et il est fort peu appliqué. Son institution la plus intéressante, la commission mixte, ne se réunit pas avant 1957. La réticence française est grande devant la demande pressante des Allemands d'une réciprocité culturelle. Le premier Institut Goethe en France n'ouvre ses portes qu'à la fin des années 50. Dans le même temps, l'Allemagne reste le pays dans lequel la France conserve le plus grand nombre d'Instituts français.

Les différences entre la politique culturelle française en Autriche et en Allemagne sont à préciser. Sont-elles de forme ou de nature ? Peut-on mettre en évidence des divergences chronologiques ? La politique culturelle en Autriche est-elle plus proche de celle mise en oeuvre par le quai d'Orsay dans les autres pays, avec une insistance mise sur la langue et la culture dans le mode traditionnel de la diplomatie culturelle ? Ces questions pourraient permettre de dégager les spécificités d'une politique d'occupation et éclairer la relation particulière des Français à l'Allemagne.

Pour éclairer la politique menée en Autriche, il faut sans doute chercher à cerner l'image que les Français se font de sa culture. La religion, qui joue un rôle si important dans l'explication française du nazisme (le luthéranisme serait responsable de l'évolution dangereuse des régimes politiques allemands), est entre la France et l'Autriche un facteur de cohésion. N'y aurait-il pas une fraternité latine, instrumentalisée par les Français pour détacher définitivement l'Autriche du monde germanique et en faire un allié privilégié ? La rééducation des Autrichiens n'est-elle pas plus simple et plus rapide, si l'on pose l'hypothèse qu'ils ont été, tout comme les Français, victimes du nationalisme agressif de l'Allemagne ? Pour y répondre, il faudrait travailler sur l'image de la culture autrichienne en France dans le long terme.

Une autre hypothèse, plus sociologique, concerne le personnel français en place en Autriche. En Allemagne, un groupe particulier se détache, proche du catholicisme progressif d'esprit, issu de la Résistance et des expériences de la culture populaire. Ce sont eux qui ont mis en place les parties les plus novatrices de l'action culturelle, qui ont lutté contre le retour à une diplomatie culturelle traditionnelle incapable à leurs yeux d'assurer durablement les

contacts entre Allemands et Français. Leur absence en Autriche peut permettre d'expliquer des choix différents en matière de culture.

Quelques soient les directions prises dans ce travail de comparaison, il est aussi important à mettre en oeuvre que celui réalisé sur la politique culturelle des différents alliés. Par son biais, il sera possible de mieux définir les modes d'action de la diplomatie culturelle française, ses fondements et son objet.